

Libreville, le 15 Septembre 2023

CIRCULAIRE INFO N°40/2023

N. Réf. : 2023/A030/afi

Objet : Recensement dette intérieure

Mesdames/ Messieurs,

Nous faisons suite à la rencontre du Président du CTRI, Chef de l'Etat et le secteur privé le 31 août 2023 au cours de laquelle, il a marqué son accord pour le paiement de la dette intérieure à travers la mise en place d'un Club de Libreville.

A cet effet, les créanciers de l'Etat, membres de la Fédération des Entreprises du Gabon (FEG) sont invités à nous faire connaître le montant de leur(s) dette (s) **de la période 2020 à 2022.**

Les principales dettes concernées par ce recensement sont :

- ✓ Ordonnances de paiement du Trésor ;
 - Investissements
 - Fonctionnement
- ✓ Remboursement TVA.

Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que, les créances sur l'Etat **doivent être impérativement certaines, exigibles, et liquides à la date de dépôt au secrétariat général de la FEG.** Elles doivent être attestées par la Direction Générale du Trésor, de la Comptabilité Publique et de la Task Force.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Secrétaire Général



FEDERATION DES ENTREPRISES DU GABON
LIBREVILLE
TEL. 011 77 55 95 / 97

Régis LOUSSOU KIKI